

Montréal, le 27 août 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2019-2020
Dossier de la Régie : R-4057-2018**

Cher confrère,

Dans la foulée de l'implantation du mécanisme de réglementation incitative (MRI), le dossier tarifaire 2019-2020 mentionné en titre témoigne d'un effort d'allègement.

La Régie constate que la pièce sur la répartition du coût de service de l'année témoin 2019 ne fait pas partie du présent dossier. À défaut d'obtenir l'ensemble des 53 tableaux de la répartition du coût de service¹, la Régie exige minimalement, en sus du Tableau B-1 déposé à la page 59 de la pièce [B-0030](#), le dépôt de 19 tableaux essentiels, énumérés ci-après :

- Tableau 8B– Calcul des ajustements tarifaires différenciés et indices d'interfinancement;
- Tableau 9A - Achats d'électricité;
- Tableau 9B - Disposition des comptes de pass-on par catégories de consommateurs;
- Tableau 9C – Répartition du coût de transport selon la méthode par fonctions;
- Tableau 9D - Répartition du coût de prestation relié au transport selon la méthode par fonctions;
- Tableau 9E - Répartition de la base de tarification reliée au transport selon la méthode par fonctions;
- Tableau 10 - Facteurs de répartition du Distributeur;
- Tableau 11 - Valeurs absolues servant au calcul des facteurs de

¹ Dossier R-4011-2017, pièce [B-0045](#).

- Tableau 15 - Détermination des facteurs de répartition FR8A et FR9A pour la relève des compteurs;
- Tableau 24A - Classement par fonctions de la base de tarification de la fonction « Ventes et commercialisation »;
- Tableau 24B – Description du facteur de répartition FR11 de la fonction « Ventes et commercialisation » pour la base de tarification;
- Tableau 25B - Description du facteur de répartition FR12 de la fonction « Ventes et commercialisation » pour le coût de prestation;
- Tableau 29A - Description des facteurs de répartition FR14E, FR14G, FR14H, FR14I et FR14J pour le coût de prestation de l'analyse des autres activités de la fonction « Autres »;
- Tableau 48 - Énergie par catégories de consommateurs;
- Tableau 49 - Énergie ajustée par catégories de consommateurs;
- Tableau 50 - Puissances coïncidentes par catégories de consommateurs – haute tension;
- Tableau 51 - Puissances non coïncidentes par catégories de consommateurs – moyenne tension;
- Tableau 52 - Puissances non coïncidentes par catégories de consommateurs – basse tension;
- Tableau 53 - Caractéristiques de consommation servant à l'établissement du coût de fourniture.

La Régie demande au Distributeur de déposer ces 19 tableaux de la répartition du coût de service de l'année témoin 2019, en complément de preuve, **au plus tard le 4 septembre 2018, à 12h.**

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml